



Andernos les Bains

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 19 DÉCEMBRE 2011 à dix-huit heures**

L'an deux mille onze, le 19 du mois de décembre, à dix-huit heures, les membres du conseil municipal de la commune d'Andernos les Bains, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, à l'hôtel de ville, 179 Bd de la République, sous la présidence de Monsieur Philippe PÉRUSAT, maire.

Les membres du conseil municipal ont été convoqués par lettre en date du 6 décembre 2011.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. PÉRUSAT, Maire, M. CANCALON, Mme VENESI, M. EYMERI, Mme PRUNIER, M. CLAVÉ, Mme MASSON, M. LAULOM, M. MONTANÉ, adjoints au maire, M. CAZENEUVE, M. LAHAYE, conseillers délégués, M. BERTHELET, M. BACQUÉ-CAZENAVE, Mme BODIN, Mme HENIN, Mme GRELAUD, Mme LACAZE, M. VILLEPONTOUX, M. SOUMAT, Mme HEREYRE, M. CONFOULAN, Mme BERNIER, M. BACONNET, conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS OU REPRESENTÉS :

Mme WISNIEWSKI a donné procuration à M. BACQUÉ-CAZENAVE - Mme ARNAUD a donné procuration à M. CLAVÉ - Mme PALVADEAU a donné procuration à M. LAULOM - M. SIROU a donné procuration à M. CAZENEUVE - Mme DAQUIN - Mme OSCADE a donné procuration à M. CONFOULAN

ÉTAIT SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Monsieur CONFOULAN

**Fixation du tarif pour figurer dans le « Guide des
Hébergements 2013 »
de l'Office du Tourisme (R.A.F.T.)**

Madame Claire VENESI, maire adjoint, expose :

« Mes chers collègues,

La Régie à Autonomie Financière à Vocation Touristique, dans le cadre de sa mission d'information auprès des touristes, diffuse chaque année un document qui recense les hôtels, les chambres d'hôtes, les campings, les restaurants, les locations saisonnières de meublés classés, proposés par des particuliers et les agences immobilières de la Commune.

Ce document ainsi que le référencement sur notre site Internet (www.andernoslesbains.fr) contribuent ainsi au développement de leur activité économique.

Aussi, nous vous proposons de demander aux commerçants et propriétaires concernés et intéressés, une participation de 69.00 € (67.00 € demandés pour le Guide Touristique 2012), pour figurer sur ce document qui sera élaboré en octobre 2012, à paraître début 2013.

Je vous remercie de votre accord. »

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : D. HEREYRE, J. CONFOULAN, M. BERNIER

M. OSCADE,

Sur quoi, le conseil municipal, à la majorité des membres votants présents ou représentés :

APPROUVE les dispositions ci-dessus.

Fait et délibéré en mairie,

Les jour, mois et an que dessus,

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme,

En mairie, le 19 décembre 2011

Le maire

Ph. PÉRUSAT

